

Prévention Sécurité

REF : DPS2013001

Signataire : Alain PERIES

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre l'association l'Ilôt et la ville d'Aubervilliers

EXPOSE :

De longue date la ville d'Aubervilliers s'est engagée dans une démarche volontaire de prévention de la délinquance et de prévention de la récidive. C'est ainsi qu'en février 2010, elle a mis en place un groupe de travail sur l'accompagnement des personnes sous main de justice et sortant de prison.

Le colloque « Quelle vie, quel avenir après la sanction ? » organisé en octobre 2010 a permis de créer un temps d'échange entre professionnels, élus et associations, et de croiser regards et expériences vécues afin d'obtenir une analyse transversale de la situation des personnes en sortie de détention.

Le travail de réinsertion sociale au sein de la prison pour redevenir un citoyen comme un autre peut s'avérer dans certains cas insuffisants. Le manque général de moyens humains, le manque d'articulation entre les dispositifs, ainsi que la multiplicité des référents relatifs à chaque structure existante, sont des obstacles à une prise en charge de qualité et donc à une réinsertion sociale plus rapide.

Le projet expérimental du Correspondant Ville-Prison, issu du colloque précité, a pour but de mettre en réseau les actions relatives aux mesures alternatives à l'emprisonnement. Les objectifs sont d'offrir un accompagnement global à la fois social, éducatif, professionnel et sanitaire aux personnes sous main de justice et/ou sortant de prison.

Le Correspondant Ville-Prison a pour objectif d'accompagner, en complémentarité du travail effectué par le service pénitentiaire d'insertion et de probation 93 les personnes sortants de prison ou sous aménagement de peine.

Les missions principales du Correspondant Ville-Prison, interlocuteur privilégié du SPIP, seront les suivantes :

- 1) Mise en réseau des professionnels présents sur la ville, le département et la région notamment au travers du comité de suivi
- 2) Suivi et accompagnement pour une prise en charge sanitaire, sociale, d'insertion-professionnelle, de logement-hébergement

Pour porter ce dispositif expérimental d'un an la ville souhaite contracter avec l'Association « l'Ilôt » dont l'expertise dans le domaine de l'assistance aux sortants de prison ou sous main de Justice est reconnue. Cette association travaillera en liaison étroite avec le Service Prévention Aide aux Victimes et Interventions Publiques.

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2012, la convention n°9 entre la Ville d'Aubervilliers, la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-Saint-Denis et l'association l'Ilot pour la mise en place d'un Correspondant Ville-Prison a été signée. Elle visait à mettre en place le cadre d'intervention de ce Correspondant Ville-Prison.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités financières pour le poste de Correspondant Ville-Prison entre les parties signataires.

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2013001

Signataire : Alain PERIES

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre l'association l'Ilot et la ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Vu la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 93 et l'association l'Ilot pour la création d'un poste de Correspondant Ville-Prison signée lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2012

Vu le projet de convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association l'Ilot pour les modalités de financement du poste Correspondant Ville-Prison

Considérant la nécessité de développer un accompagnement individuel et global des personnes sous main de Justice et sortants de prison en lien avec les différentes institutions

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville d'Aubervilliers, et l'association l'Ilot pour les modalités de financement du poste Correspondant Ville-Prison.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué